

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 20 (1993)  
**Heft:** 1

**Artikel:** Votation populaire du 7 mars : des maisons de jeu en Suisse?  
**Autor:** Rusconi, Giuseppe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-912547>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Images de la Suisse sur les télévisions du monde

Radio Suisse Internationale (SRI) s'implante sur le marché de la télévision: depuis 1986, SRI livre une émission hebdomadaire à CNN World Report, et dès avril 1991, elle produit chaque mois le magazine «Swiss World» en anglais. Depuis septembre 1992, avec le magazine hebdomadaire «Bilder aus der Schweiz», SRI figure dans la palette de «Deutsches Fernsehen für Amerika». A partir de mars 1993, «Swiss World» devrait exister en version française. Une version italienne est à l'étude. SRI étudie actuellement la possibilité de proposer ces programmes par réseaux câblés, par satellite ou sous forme de cassette vidéo. Nous vous saurons gré de bien vouloir répondre au petit questionnaire ci-dessous, afin de nous aider à mieux cerner les attentes en matière de production TV. D'avance, merci de votre collaboration.

Connaissez-vous les productions TV de SRI? (si oui, veuillez mettre une croix dans les cases correspondantes)

TV-News pour CNN World Report

Magazine mensuel «Swiss World»

Magazine hebdo «Bilder aus der Schweiz»

Seriez-vous intéressé par des programmes TV suisses sur cassette vidéo?

Quels seraient les sujets qui vous intéresseraient?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prière d'envoyer ce questionnaire à:

Radio Suisse Internationale,  
Marketing, Case postale,  
CH-3000 Berne 15.

**Vous aimerez signer une initiative? Alors revenez à la page 9.**

Votation populaire du 7 mars:

# Des maisons de jeu en Suisse?

**Le 7 mars 1993, le peuple suisse se rendra aux urnes pour dire s'il entend modifier l'article 35 de la constitution fédérale concernant l'interdiction de créer et d'exploiter des maisons de jeu. Le gouvernement et le parlement ont en effet demandé leur réouverture, arguant que cette mesure permettrait de renflouer les caisses de l'Etat.**

Cette requête fait suite à la motion déposée le 6 juin 1990 par le conseiller national PDC Gianfranco Cotti. Le parlementaire tessinois écrivait alors: «L'expérience faite dans les pays voisins montre que les maisons de jeu exercent un attrait touristique considérable». Selon lui toujours, ces établissements assurent des rentrées financières substantielles et les principaux bénéficiaires en sont des œuvres d'utilité publique. Autres considérations avancées par Gianfranco Cotti: il n'incombe pas à l'Etat de réglementer le comportement de ses citoyens; bon an mal an, les Suisses laissent entre deux cents et trois cents millions de nos francs sur les tapis des casinos étrangers; pourquoi la majorité partie de cet argent ne tomberait-elle pas dans l'escarcelle de la Confédération qui pourrait alors affecter ces fonds au financement d'équipements sociaux prioritaires? Les maisons de jeu présentent en outre un intérêt particulier pour les localités touristiques dont la compétitivité est menacée par les lieux de villégiature pratiquant des prix moins élevés qu'en Suisse. Conclusion: l'article 35 de la constitution doit être modifié.

Le Conseil fédéral a répondu à la motion Cotti quelques mois plus tard. Il disait: «Nous ne saurons contester le fait que les maisons de jeu exercent un attrait touristique certain et que le produit de leur activité permettrait de financer des œuvres d'utilité publique. Nous n'estimons toutefois pas qu'une telle révision revêt un caractère prioritaire, d'autant plus que si nous accédions à cette demande, il y aurait lieu d'augmenter en conséquence les effectifs des services concernés».

A l'issue de sa séance du 31 janvier 1992, une séance particulièrement animée, le Conseil national a cependant approuvé la motion Cotti par 85 voix contre 50. Quels sont les arguments avancés par les partisans des maisons de jeu? Il y a l'opportunité, pour la Con-

fédération, d'encaisser facilement plusieurs millions de francs et la faculté de surveiller plus efficacement par la même occasion la circulation d'argent sale. Cette deuxième considération a déclenché une véritable levée de boucliers dans le camp adverse. Pour les opposants, le risque est effectivement grand que les maisons de jeu ne tombent entre les mains de la mafia et qu'elles ne deviennent de véritables officines de blanchiment d'argent sale. Les adversaires des maisons de jeu craignent par ailleurs que ces lieux ne favorisent la fraude, la criminalité et la prostitution.

Le 25 mars 1992, le Conseil fédéral a présenté un message relatif à la suppression



lation y est «plutôt favorable». La moitié des personnes interrogées n'a pas pu se prononcer catégoriquement.

Le gouvernement pourrait associer cette votation à celle concernant l'augmentation de vingt centimes du prix du litre d'essence (mesure également dictée par des impératifs financiers). Si deux projets visant à redresser les finances fédérales étaient soumis à la décision du souverain, peut-être bien que les citoyens prendront conscience que la Confédération a besoin d'argent. Un des deux projets risquerait alors d'être accepté, Lequel? Difficile à dire.

La question de la réouverture des maisons de jeu n'est assurément pas une affaire politique. Force est toutefois de constater qu'au sein du parlement, les partisans de l'abolition se recrutent essentiellement parmi les radicaux, les libéraux, les démocrates-chrétiens et les membres de l'Union Démocratique du Centre. L'initiative est également défendue par la Lega dei ticinesi. Bignasca, son président, ne revendique-t-il pas l'ouverture d'un grand casino au Tessin? Pour ce qui est des opposants, il s'agit la plupart du temps de socialistes, d'écologistes, de représentants des Démocrates suisses et du Parti évangélique populaire. Précisions encore qu'une minorité de démocrates-chrétiens et de radicaux militent pour le maintien du statu quo.

**Giuseppe Rusconi**

due par la Lega dei ticinesi. Bignasca, son président, ne revendique-t-il pas l'ouverture d'un grand casino au Tessin? Pour ce qui est des opposants, il s'agit la plupart du temps de socialistes, d'écologistes, de représentants des Démocrates suisses et du Parti évangélique populaire. Précisions encore qu'une minorité de démocrates-chrétiens et de radicaux militent pour le maintien du statu quo.

**Giuseppe Rusconi**

Votation populaire du 6 juin

## Une Suisse sans F/A-18?

**Début juin 1993, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur deux initiatives populaires traitant de questions militaires. Les deux projets émanent de groupes «pacifistes».**

La première initiative, qui a été remise le 14 décembre 1990 à la Chancellerie fédérale munie de quelque 120000 signatures valables, s'intitule: «40 places d'armes, ça suffit – L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement». Elle a été lancée dans le but de s'opposer à la construction d'une caserne à Neuchâtel-Anschwilen pour remplacer celle, désormais fermée, de la ville de Saint-Gall. L'initiative prévoit un effet rétroactif, tout ce qui a été construit sur le site de Neuchâtel-Anschwilen depuis avril 1990 devra être démolie si le peuple et les cantons acceptent le texte proposé. Bien que les travaux de construction aient été suspendus depuis quelque temps, cette clause a suscité bien des discussions parmi les juristes. Le département militaire, qui a présenté une nouvelle loi militaire le 25 novembre passé, a d'ores et déjà annoncé sa volonté de se contenter des 40 places d'armes existan-

tes, de ne pas en construire de nouvelles et d'édicter des normes rigoureuses en matière de protection de l'environnement, également applicables aux constructions militaires.

Appuyée par 180000 signatures et 320000 signatures par voie de pétition, la seconde initiative a été déposée le 1er juin 1992 par le «Groupe pour une Suisse sans Armée» (GSSA). Toutes les signatures ont été recueillies en l'espace d'un mois, ce qui constitue un record. Que dit cette initiative intitulée «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat»? Elle précise notamment que jusqu'en l'an 2000, la Confédération ne peut acquérir de nouveaux avions de combat. Sont réputés nouveaux, les avions de combat dont l'acquisition est décidée par l'Assemblée fédérale entre le 1er juin 1992 et le 31 décembre 1999. Que veulent les auteurs de l'initiative? Tout d'abord empêcher l'achat de 34 avions de combat américains de type F/A-18. Cet investissement a été approuvé par les Chambres il y a quelques mois mais n'a pas encore été concrétisé eu égard à la votation populaire à venir. Les initiateurs revendiquent par ailleurs un «moratoire militaire» jusqu'en l'an 2000. Sur ce point aussi, la clause prévoyant un effet rétroactif a donné lieu à des débats nourris.

### Votations fédérales

7 mars 1993

- Augmentation des droits d'entrée sur les carburants (probablement)
- Suppression de l'interdiction des maisons de jeu
- Initiative «pour l'abolition des expériences sur animaux»

6 juin 1993

26 septembre 1993

28 novembre 1993

tes, de ne pas en construire de nouvelles et d'édicter des normes rigoureuses en matière de protection de l'environnement, également applicables aux constructions militaires.

Appuyée par 180000 signatures et 320000 signatures par voie de pétition, la seconde initiative a été déposée le 1er juin 1992 par le «Groupe pour une Suisse sans Armée» (GSSA). Toutes les signatures ont été recueillies en l'espace d'un mois, ce qui constitue un record. Que dit cette initiative intitulée «Pour une Suisse sans nouveaux avions de combat»? Elle précise notamment que jusqu'en l'an 2000, la Confédération ne peut acquérir de nouveaux avions de combat. Sont réputés nouveaux, les avions de combat dont l'acquisition est décidée par l'Assemblée fédérale entre le 1er juin 1992 et le 31 décembre 1999. Que veulent les auteurs de l'initiative? Tout d'abord empêcher l'achat de 34 avions de combat américains de type F/A-18. Cet investissement a été approuvé par les Chambres il y a quelques mois mais n'a pas encore été concrétisé eu égard à la votation populaire à venir. Les initiateurs revendiquent par ailleurs un «moratoire militaire» jusqu'en l'an 2000. Sur ce point aussi, la clause prévoyant un effet rétroactif a donné lieu à des débats nourris.